

Les formations après la 3^e

Un nouveau diplôme pour les métiers d'art en 2026

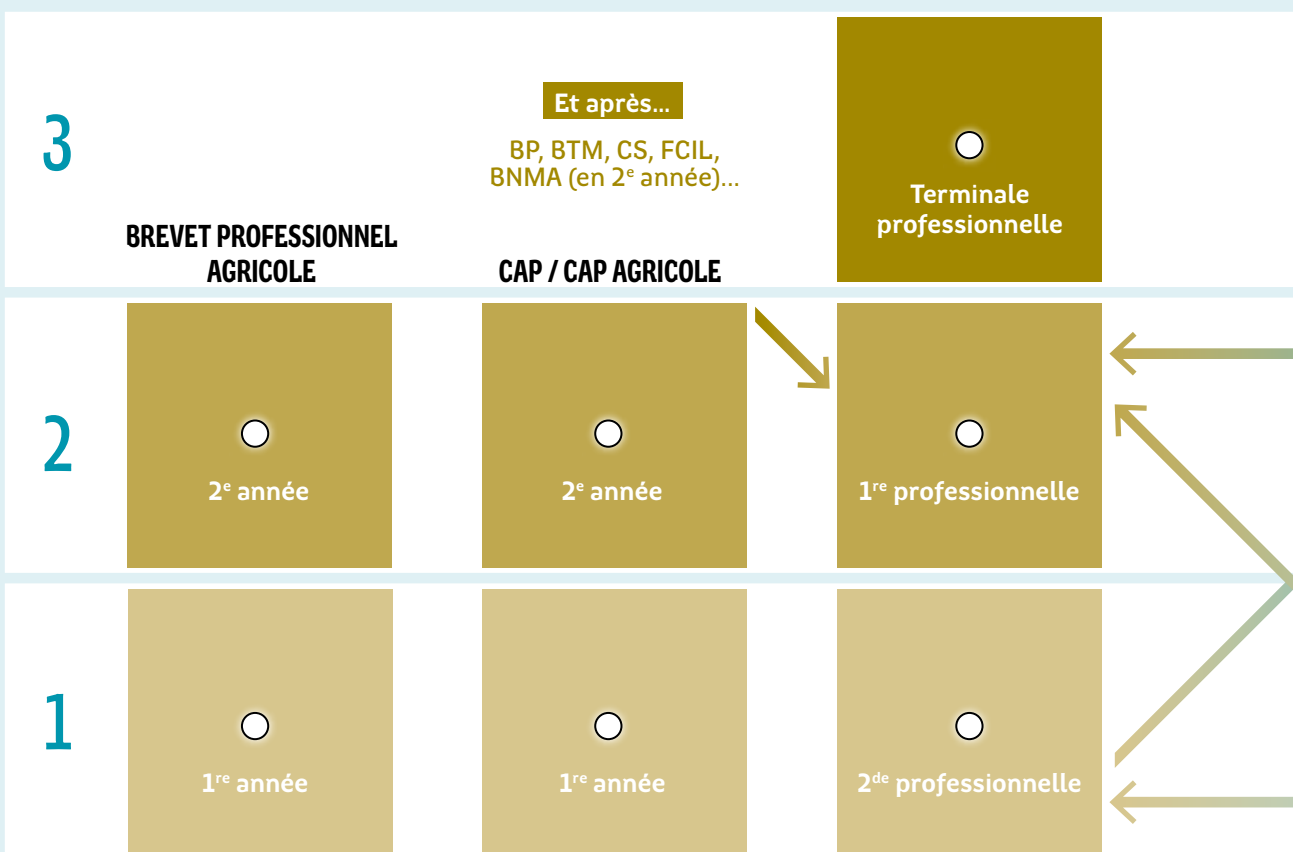
À la rentrée 2026, un nouveau diplôme sera créé dans la filière professionnelle pour se former aux métiers d'art : le brevet national des métiers d'art (BNMA). Il sera déployé progressivement sur l'ensemble du territoire. Les bacs professionnels Artisanat et métiers d'art et les brevets des métiers d'art vont progressivement être remplacés.

Nombre
d'années
après la 3^e

Et après...

BTS/BTSA, CS, classe
prépa, DN MADE, FCIL,
DE, Bachelor agro...

BAC PRO/ BAC PRO AGRICOLE



Apprentissage uniquement

Statut scolaire ou apprentissage

Voie professionnelle (voir p. 15)

LES PASSERELLES

Les élèves qui souhaitent se réorienter peuvent bénéficier d'un stage passerelle de plusieurs jours pour confirmer leur choix.

Attention si un changement d'orientation est toujours possible, il se fait sous conditions et dépend du nombre de places disponibles dans la filière souhaitée, de votre dossier scolaire et de l'avis du conseil de classe.

Prenez contact avec votre professeur-e principal-e ou un-e psychologue de l'Éducation nationale dans votre établissement ou un CIO pour en savoir plus.

→ **Passerelles possibles entre les voies**

Et après...

Licence, BUT, BTS/BTSA,
Bachelor agro, classe
prépa, DN MADE...

BAC TECHNOLOGIQUE

BAC GÉNÉRAL

Terminale
technologique

Terminale
générale

1^{re} technologique

1^{re} générale

2^{de} STHR

2^{de} générale
& technologique

LEXIQUE

2^{de} STHR : 2^{de} Sciences et technologies de l'hôtellerie et la restauration

BMA : brevet des métiers d'art

BNMA : brevet national des métiers d'art

BP/BPA : brevet professionnel/brevet professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/ brevet de technicien supérieur agricole

BUT : bachelor universitaire de technologie

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/ certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation

DE : diplôme d'état

DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design

FCIL : formation complémentaire d'initiative locale

Voie générale et technologique (voir p. 60)

